



**Avis rendu par la commission de sélection
d'appels à projets sociaux ou médico-sociaux
le 02 mai 2016**

Objet : Création d'un service de prévention spécialisée sur le territoire de Seine Aval

La commission de sélection a établi le classement suivant :

Rang de classement	<u>Projets sur le territoire de Seine Aval</u>
1 ^{er}	IFEP
2 ^{ème}	APSY

Conformément à l'article R. 313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise conjointement par le Président du Conseil Départemental des Yvelines.

Fait à Versailles, le 02 mai 2016

Le Président de la commission d'appel à projet

Olivier LEBRUN